

OBJET :

Compte rendu réunion du vendredi 28 Août 2009 à 19H, Commune de Doussard, présentation du nouveau terrain d'atterrissage des stages de pilotage dit également stage incident de vol (SIV).

Les Présents

1. Commune de Doussard

- Le maire
- Un adjoint

2. Aster

- Le Président d'honneur d'Aster, ex président également conseiller municipal
- Un élu de l'association Aster
- Le garde de la réserve du Bout du Lac et du Roc de Chère

3. FFVL

- Le Président
- 1 CTN
- 1 CTS

4. Les institutionnels

- La DDEA, le service navigation
- Le PGHM d'Annecy
- La DDJS

5. Les écoles professionnelles de vol libre du Bassin Annécien

- 4 écoles locales spécialisées dans l'organisation des stages SIV
- La Présidente du syndicat des moniteurs de vol libre du lac d'Annecy
- Le Vice-président du syndicat des moniteurs de vol libre du lac d'Annecy
- 6 moniteurs de Vol libre

6. Un des consultants AMO auprès du SIVUHL / CDRA

7. Le représentant des associations locales auprès du SIVUHL

Objectifs (2)

1. Présentation générale

- Nouveau terrain d'atterrissage terrestre et lacustre
- Modalités d'approche du terrain d'atterrissage terrestre et sur la surface lacustre dédiée en cas d'urgence
- Présentation des moyens mis à disposition par la commune à proximité du terrain
 - Toilettes publics
 - Terrain dédié aux plages des ailes
 - Parking véhicules 9 places
 - Place dans le port de plaisance pour l'amarrage des bateaux de sécurité

2. Présentation du nouvel arrêté DDEA /2009.642 du 12 Août suite à la lettre du Président de la FFVL du 24 juin 2008

Au préalable, avant la réunion, le Président de la FFVL avait réuni les professionnels locaux afin de bien repréciser :

- Le contexte,
- Le cheminement du projet,
- les enjeux,
- les comportements attendus
- le rôle des acteurs dans le développement,
- etc,

Le maire a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence.

Nous avons fait un tour des installations.

Le maire a reprécisé les enjeux économiques, et le contexte particulier du terrain à proximité de la réserve du Bout du Lac.

La DDEA et la DDJS ont présenté le nouvel arrêté.

Un débat très constructif a eu lieu entre tous les acteurs.

Prospectives / Suites

Le nouvel arrêté sera disponible sur le site Internet de la FFVL dédié aux inscriptions sur le calendrier des stages SIV.

A terme un radeau d'atterrissage démontable pourra être installé dans la zone lacustre dédiée. Celui-ci devra être démonté lors de la période estivale (1^{er} juillet - 31 Août).

L'ensemble des personnes présentes ont convenu de se revoir à la fin de cet automne pour établir un premier bilan après deux mois de fonctionnement des stages.

Un plan de signalisation et d'information reprenant toutes les consignes utiles, cartes, plan seront présentés par l'AMO dans le cadre du cahier des charges du CDRA au début de l'année 2010. Ces outils seront également disponibles sur le site Internet de FFVL, et sur l'ensemble des sites de décollage et d'atterrissage du bassin annécien.